

N° 736
7 DÉCEMBRE
2013

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

snes
fsu
Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

MÉTIER, STATUTS PRENONS LA PAROLE !

Depuis des années, nos « statuts de 1950 » et nos statuts particuliers sont l'objet d'attaques et de remises en cause récurrentes, de dénigrement. Ce discours, porté par une majorité du monde politique et par la Cour des Comptes, est largement relayé par une presse complaisante ou des groupes de pression divers qui cachent mal leur volonté de détruire l'idée même de Fonction publique, voire leur hostilité.

Les tentatives ministérielles de réécriture partielle ou totale de nos statuts sont régulières, et la dernière en date, par Robien, s'est soldée, grâce à l'action du SNES-FSU et de la profession, par une victoire syndicale puisque le gouvernement suivant a abrogé les textes qui avaient été publiés.

Le SNES-FSU, syndicat majoritaire des personnels du second degré, combat au quotidien pour le maintien de « l'esprit statutaire » tout en portant un ensemble de revendications pour l'amélioration des textes réglementaires qui fixent nos missions et nos conditions d'exercice.

C'est dans cet esprit qu'il s'est engagé dans les discussions ouvertes par le ministre. Il défend, pied à pied, les mandats qu'il porte pour faire émerger des principes de réécriture qui respectent nos métiers, améliorent nos conditions de travail, d'emploi et de rémunération, pour que les avancées annoncées pour les uns (éducation prioritaire) ne constituent pas autant de reculs pour les autres, et pour imposer la reconnaissance du travail réel des collègues afin de faire avancer l'idée d'une nécessaire revalorisation de nos professions. Il a œuvré pour que deux piliers essentiels pour le second degré soient réaffirmés : la définition hebdomadaire de nos maxima de services en heures de cours, et l'ancrage disciplinaire de nos missions et de notre recrutement.

C'est dans cet esprit qu'il a appelé les collègues enseignant en CPGE à la grève le 9 décembre.

AUJOURD'HUI VIENT LE TEMPS DE LA MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DE LA PROFESSION AVANT LA TRADUCTION DES PROPOSITIONS MINISTÉRIELLES EN TEXTES RÉGLEMENTAIRES.

Cela signifie que, dans un premier temps, chacune et chacun ait accès à une information claire, à l'opposé de la stratégie de désinformation que mènent certains qui préfèrent jouer sur les peurs et n'informent pas des modifications apportées au fil des réunions du « groupe de travail ». Le SNES-FSU appelle donc l'ensemble des collègues à prendre connaissance des propositions, à les juger à l'aune de leurs attentes, de leur connaissance de la réalité du métier, de leur volonté, qui ne s'est jamais démentie, de faire réussir leurs élèves.

C'est à partir de cette analyse collective, de ces débats dans les établissements que devront être abordées les formes d'action nécessaires pour peser sur les écritures du futur projet de décret, mais aussi pour que ce « chantier ministériel » soit le levier pour obtenir l'ouverture de discussions sur d'autres sujets urgents qui y sont liés : revalorisation salariale, lutte contre la crise de recrutement, amélioration des conditions de travail de toutes et tous, tant au collège qu'au lycée...

Le ministre n'a pas jugé bon, dans son calendrier, de consulter directement les personnels. Le SNES-FSU, fidèle à sa conception du syndicalisme, les appelle à prendre la parole et à investir le débat qui s'ouvre pour enfin reprendre la main sur nos métiers, sur notre avenir professionnel et celui du système éducatif.

■ **Frédérique Rolet, Daniel Robin, Roland Hubert**, cosecrétaires généraux du SNES-FSU

ACTU 2

- REVALORISATION
- FISCALITÉ : RÉFORME EN VUE
- PROJET DE LOI DE FINANCES

ENJEUX 3

- PISA
- ÉDUCATION PRIORITAIRE
- FORMATION DES MAÎTRES

ACTUALITÉ 4-5

- MÉTIER ET STATUTS

MÉTIER, CARRIÈRES 6

- STI
- ST2S
- NON-TITULAIRES
- ACTION SOCIALE

SUR LE TERRAIN 7-8

- LANGUES VIVANTES
- CONSEIL D'ADMINISTRATION
- MAYOTTE : GRÈVE
- JUSTICE
- RETRAITÉS : AIDE À L'AUTONOMIE



CPGE



Une manifestation parisienne a eu lieu le mercredi 4 décembre place Jussieu à Paris, ainsi que des rassemblements dans les autres académies.

Appel à la grève le 9 décembre

Face aux attaques à l'encontre des conditions d'exercice et de rémunération des professeurs de CPGE, attaques qu'a aussitôt dénoncées le SNES-FSU, la mobilisation des enseignants des classes préparatoires s'avère forte et déterminée. Le SNES-FSU appelle les professeurs de classes préparatoires à la grève le lundi 9 décembre, puis à décider en assemblée générale des modalités et des poursuites de l'action.

PISA

10 % d'élèves les moins performants ont vu leurs résultats en mathématiques chuter de **23 points** depuis 2003 : ce constat du rapport PISA 2012 (paru le 3 décembre 2013) témoigne des profondes inégalités au sein du système scolaire, qui pénalise toujours davantage les élèves en difficultés...

NOTE DE VIE SCOLAIRE

Enfin supprimée ?

Le Conseil supérieur des programmes (CSP) a rendu au ministre son rapport sur la note de vie scolaire. Ce dernier n'a pas rendu public ce rapport qui, semble-t-il, préconiserait la suppression de cette note. Si tel est le cas, et si le ministre respecte sa promesse faite au CSE de s'en remettre à la préconisation du CSP, il devrait annoncer sa décision lors du CSE du 6 décembre. On ne peut que regretter qu'il ne l'ait pas fait, comme le lui demandait le SNES-FSU, avant la tenue des conseils de classe !

« Nous encourageons l'aide qui nous aide à nous passer d'aide » THOMAS SANKARA

REVALORISATION UNE URGENCE !

Les carrières des personnels sont dévalorisées. Chacun, lorsqu'il regarde sa fiche de paye, peut le constater. Cette situation ne peut plus durer.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le salaire en euros constants d'un certifié, CPE ou CO-Psy en début de carrière sera à compter de la rentrée 2014 inférieur de 15 % à celui d'un certifié en 1981 ! Pourtant, la revalorisation de 2010 (classement direct au 3^e échelon) puis celle de 2012 avaient permis d'enrayer la baisse permanente de la valeur du point d'indice. La décision prise par le ministère d'un retour au 1^{er} échelon est encore plus incompréhensible. L'absence de revalorisation réelle de la valeur du point d'indice a pour conséquence une diminution de 19 % du Traitement indiciaire brut (TIB) d'un certifié, CPE ou CO-Psy au 11^e échelon, seul échelon accessible à tous.

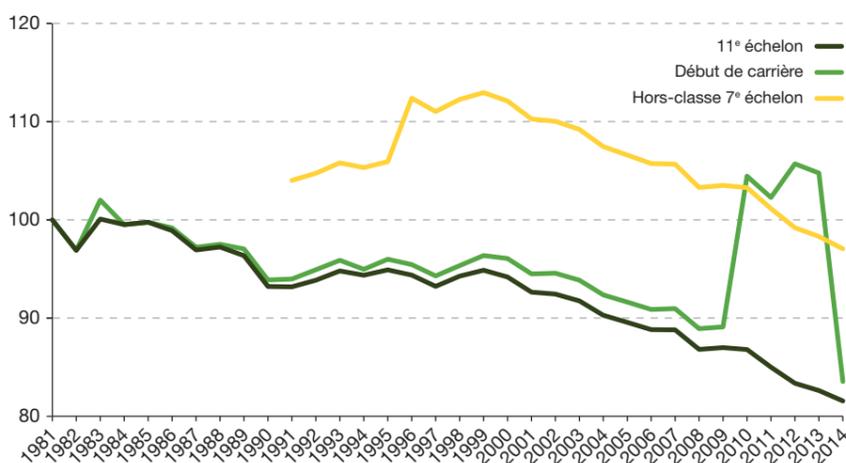
La création de la hors-classe pour les certifiés et CPE en 1989 et l'ajout du 7^e échelon en 1996 ont permis, à l'époque, une réelle revalorisation des fins de carrière d'une part des personnels. Cependant, ce grade n'est pas accessible à tous et ceux qui atteignent le dernier échelon de la hors-classe ont maintenant

un pouvoir d'achat inférieur à celui d'un certifié 11^e échelon en 1981.

URGENCE À AGIR

Pour le SNES-FSU, cette situation ne peut plus durer. La revalorisation du métier enseignant que le ministre propose dans le cadre du groupe de travail sur le métier enseignant doit aussi passer par une revalorisation salariale. La liste des missions liées à l'enseignement que le ministre propose est telle qu'elle nécessite, comme le revendique le SNES-FSU, le doublement de l'ISOE. Dans le même temps, le SNES revendique une programmation pour l'augmentation significative de nos rémunérations. Celle-ci passe par l'indexation du point d'indice, le recrutement de tous les enseignants dans le corps des agrégés et le rééchelonnement de la grille des certifiés, CPE et CO-Psy sur celle des agrégés, l'accès de tous à la hors-classe et l'augmentation de certaines indemnités existantes. Une autre répartition des richesses du pays rend possible cette revalorisation. ■ Xavier Marand

Traitement indiciaire brut (TIB) d'un certifié, base 100 en 1981



Lecture : le TIB d'un certifié en début de carrière en 2014 est égal à 85 % du TIB d'un certifié en début de carrière en 1981, en euros constants. Source : SNES-FSU pour le TIB / INSEE pour l'indice des prix

HALTE AUX BAISES DU POUVOIR D'ACHAT

La question salariale devient aiguë dans la fonction publique. À une période de faible revalorisation du point d'indice depuis 2000, succède une période inédite du gel des traitements ouverte depuis juillet 2010.

Dans ce contexte, la hausse de la retenue pour pension diminue régulièrement les traitements nets. Et la hausse des prix érode le pouvoir d'achat. La baisse atteint 17 % depuis 2000, représentant une perte de cinq jours par mois ! Aucun changement n'est programmé. Le gouvernement a opposé à la revendication syndicale la seule modification de la grille de catégorie C, ajustée si chichement qu'il faudra recommencer dans moins de deux ans. Pour nos professions, le bilan est inquiétant. La faiblesse des rémunérations conjuguée à l'alourdissement de la charge de travail débouche sur une crise de recrutement.

Une part toujours plus faible des revenus du pays est consacrée aux salaires de la Fonction publique. La FSU défend une réforme fiscale d'ampleur, une lutte résolue contre les paradis fiscaux. La rationalisation de la dépense publique doit passer par la remise en cause des exonérations et crédits d'impôts aujourd'hui consentis sans contrepartie. C'est ce qu'elle a porté dans la consultation gouvernementale sur la fiscalité.

Cette politique pénalisante pour les personnels, pour nos professions, l'est aussi pour le pays. Alors que les salaires ne sont pas responsables de la crise, les économies budgétaires appellent de nouvelles économies et c'est bien ce cercle vicieux qu'il faut rompre. Une augmentation des salaires et des pensions pourrait y contribuer.

Huit syndicats de la fonction publique « appellent les agents à organiser dans la semaine du 9 au 13 décembre 2013 toute forme d'action locale pour sensibiliser l'opinion publique et alerter les responsables publics, élus locaux et parlementaires ». Les sections du SNES-FSU se saisiront de cette semaine pour défendre d'autres choix. A. F.

FISCALITÉ RÉFORME, POUR QUOI FAIRE ?

La réforme annoncée par le Premier ministre doit supprimer les injustices et les inégalités fiscales. Pas gagné !

Pour sortir d'une situation périlleuse, le Premier ministre a annoncé une « remise à plat de la fiscalité ». Bien que tardive, cette annonce peut enfin permettre un débat sur la fiscalité. Mais une réforme fiscale pour quoi faire ? Des positions contradictoires sont avancées dans le débat public. Pour le SNES-FSU, il faut à la fois une répartition plus juste des richesses et des ressources publiques suffisantes pour financer la protection sociale et les services publics. Le premier objectif est une urgence : notre système fiscal est très peu redistributif, il avantage même les plus hauts revenus. Les travaux de Thomas Piketty montrent que les inégalités s'accroissent, par les revenus et surtout le patrimoine, qu'on est en train de revenir aux injustices sociales du début du xx^e siècle.



TAXER LE CAPITAL

De ce point de vue, la politique du gouvernement Ayraut est décevante avec l'emblématique financement du CICE par la hausse de la TVA au 1^{er} janvier prochain. Des mesures plus orientées vers le principe de justice ont été prises, mais restent très partielles (sur l'ISF) ou insuffisantes (fin du gel du barème de l'impôt sur le revenu, nouvelle tranche à 45 % mais c'était 65 % au début des années 80). Il y a aussi des mesures d'affichage qui rapportent une misère (la fameuse taxe à 75 %) et surtout des reculs sous la pression des lobbies (comme avec l'affaire des « pigeons »).

Il est urgent de revenir sur la faible imposition des grandes entreprises, la fiscalité locale archaïque et injuste, la taxation très modeste des riches et du capital, l'évasion fiscale, au lieu d'agiter comme des hochets des réformes peu lisibles quant aux objectifs poursuivis (fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG par exemple) !

L'élément le plus problématique dans les intentions affichées par le gouvernement est l'annonce d'une baisse des dépenses publiques d'au moins 15 milliards d'euros par an de 2014 à 2017, soit 3 points de PIB sur la période, un effort sans précédent depuis la Libération. Un objectif qu'il ne sera pas possible de tenir sans s'attaquer aux dépenses sociales (la moitié des dépenses publiques) et aux services publics. Or, les services publics et la protection sociale sont des facteurs de redistribution des richesses bien plus puissants que le système fiscal !

■ Monique Daune et Daniel Rallet

PROJET DE LOI DE FINANCES HARO SUR LES DÉPENSES !

Le PLF 2014 est toujours en cours d'examen parlementaire. Son volet « dépenses » marque un tournant historique dans l'austérité avec une baisse sans précédent des dépenses publiques et sociales.

L'« effort » budgétaire global est fixé à hauteur de 18 Mds d'euros : 3 Mds de recettes nouvelles qui feront essentiellement payer le prix fort aux ménages (cf. le détail dans L'US Mag de novembre) et 15 Mds d'euros de dépenses publiques et sociales en moins.

La baisse de 6 Mds d'euros des dépenses de protection sociale (dont 2 Mds au titre des retraites et 0,3 Mds au titre de l'assurance chômage) participe de la construction d'un modèle qui réserve des prestations minimales aux plus pauvres quand les autres sont incités à se tourner vers des protections privées.

Les 9 Mds d'euros d'« économies » que l'État doit réaliser se traduisent par une diminution nette (- 2 144) du nombre de fonctionnaires (10 979 postes créés dans les ministères « prioritaires » et 13 123 postes supprimés dans les autres) et par la poursuite de l'austérité sala-

riale (gel du point d'indice pour la quatrième année consécutive). La baisse de dotation aux collectivités locales (- 1,5 Md d'euros) accentuera leurs difficultés financières alors qu'elles font face à une augmentation de leurs dépenses (hausse du RSA, financement de la réforme des rythmes scolaires...).

AUSTÉRITÉ BRUTALE

Après la RGPP, cette nouvelle remise en cause des services publics ne peut que creuser les inégalités. Il est urgent que le gouvernement renonce au choix de s'attaquer aux dépenses publiques (en 2014 mais aussi jusqu'en 2017), alors qu'un nombre croissant d'experts (y compris du FMI et de la Commission européenne) soulignent désormais les effets négatifs de ces politiques d'austérité trop brutales sur l'activité et l'emploi ! ■ M. D.

Le SNES-FSU au Salon de l'Éducation

Comme chaque année, le SNES et la FSU étaient présents au Salon européen de l'Éducation qui s'est tenu à Paris du 21 au 24 novembre dernier. Cette quinzième édition a rassemblé près de 550 000 visiteurs. L'occasion de rencontrer et de renseigner les collègues mais aussi de conseiller les jeunes sur les carrières enseignantes.

Lors de sa visite, le ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon s'est arrêté au stand commun du SNES et de la FSU. L'occasion également de rappeler au ministre les inquiétudes de la profession sur de nombreux points.



© IPR

78 %

des Français jugent prioritaire la réforme fiscale (sondage OpinionWay, le 21 novembre 2013).

Contre les extrêmes droites le 29 janvier

À l'initiative de la FSU, la CGT, Solidaires, l'UNEF, l'UNL, la FIDL et la JOC, une journée intersyndicale contre les extrêmes droites se tiendra à la Mutualité à Paris le mercredi 29 janvier prochain.

L'idée est de réunir 2 000 syndicalistes de toute la France pour déconstruire le discours de l'extrême droite. La journée se décomposera de la manière suivante : ateliers le matin (immigration, questions sociétales comme le droit des femmes...), plénière l'après-midi et meeting central le soir.

Dans le contexte actuel de désinhibition des discours d'extrême droite où l'insulte raciste, sexiste et LGBTphobe semble s'être « libérée », une telle initiative se doit d'être une réussite. Le SNES et la FSU y prendront toute leur place.

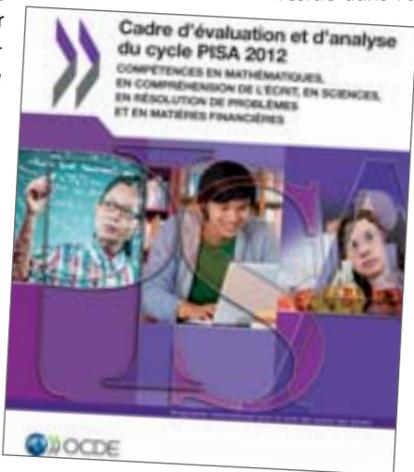
« Je n'aime pas le mot de tolérance, mais je n'en trouve pas de meilleur » GANDHI

RAPPORT OCDE

PISA PENCHE DU MAUVAIS CÔTÉ

S'il y a tout lieu d'accueillir avec prudence les résultats d'évaluation des systèmes scolaires par PISA, l'augmentation du nombre d'élèves en difficulté donne raison au SNES-FSU et à la profession qui dénoncent depuis des années cette dégradation.

La nouvelle cuvée triennale de PISA est arrivée pour des épreuves passées en mai 2012 par des élèves de 15 ans. Cette évaluation internationale a l'ambition d'évaluer les systèmes éducatifs de pays en ne testant que trois domaines, ce qui est très réducteur et révélateur d'une conception des missions de l'École et qui de plus marginalise les autres champs disciplinaires. Le classement des pays annoncé par certains médias est trompeur. Rappelons que les participants (qui ne sont pas tous des pays) changent à chaque édition de PISA et que la confection de l'évaluation (méthode d'échantillonnage, cahiers tournants et redressements statistiques) produit des incertitudes sur les résultats. Par exemple, l'incertitude annoncée de plus ou moins 7 points sur le score global en mathématiques pour la France (495 pour une moyenne OCDE de 494) place notre pays dans un intervalle (de 488 à 502) qui regroupe onze pays. On peut ajouter que dans certains pays la passation des tests relève pour les élèves de l'honneur national alors que tout se passe dans une grande indifférence en France.



PLUS D'ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

Les résultats de la France sont dans la moyenne des pays de l'OCDE ; stables en compréhension de l'écrit et en sciences mais en recul en mathématiques. Le problème principal réside dans l'augmentation du nombre d'élèves en difficultés, qui de plus est fortement corrélé au milieu socioéconomique des élèves. Soumise pendant des années à une saignée de moyens, notre École ne parvient pas à réduire les inégalités sociales, à mettre en œuvre une réelle démocratisation. Ces inégalités scolaires sont d'autant plus mal ressenties que l'ascenseur social ne fonctionne plus. Il est temps de s'attaquer vraiment à la difficulté scolaire dans toutes ses dimensions et ses origines, de développer une véritable formation initiale et continue des enseignants en lien avec les recherches dans ce domaine. Il faut diminuer les effectifs de classe et installer des temps d'enseignement en groupes, notamment pour permettre une diversification des pratiques pédagogiques.

■ José Pozuelo

FORMATION DES MAÎTRES AU CHEVET DES ÉSPÉ

Cent jours après la création des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation, le comité de suivi de la réforme s'est ouvert le 29 novembre. L'enjeu est la réussite d'une véritable réforme de la formation des enseignants et CPE.

Les remontées des collègues et étudiants sur les contenus des masters MEEF montrent, outre des disparités entre académie, une mise en œuvre non conforme à l'affichage : horaire inférieur à la maquette prévue, enseignements étiquetés « recherche » convertis en modules de préparation aux concours. La FSU met en place un observatoire des ÉSPÉ afin de publier les témoignages⁽¹⁾ d'étudiants, stagiaires, tuteurs, formateurs sur la mise en œuvre de la réforme. Trois représentants de la FSU dont un SNES ont été nommés dans le comité de suivi de la réforme de la formation des enseignants et CPE. Ils se feront l'écho des réalités de terrain et porteront notre projet incluant un cadrage national et une formation intégrée de haut niveau universitaire, articulant progressi-

vement les savoirs sur la discipline à enseigner et les savoirs pour enseigner. Le manque de cadrage national, que nous avons dénoncé, entraîne de grandes disparités entre ÉSPÉ. En trois mois, les statuts de chaque ÉSPÉ ont été écrits par le recteur avec un petit comité excluant très souvent les personnels et usagers. Résultat : dans nombre d'ÉSPÉ il n'y aura que quatorze élus et seize personnalités désignées au conseil d'école, alors que les textes permettaient un équilibre inverse, plus démocratique.

UN OBSERVATOIRE POUR LES ÉSPÉ

Les listes électorales ont été constituées souvent dans la plus grande opacité et sur des critères fluctuants selon les universités : à Bordeaux les étudiants inscrits en M2

MEEF⁽²⁾ ont pu voter, mais à Rennes ils ont été exclus des listes. Le calendrier précipité a laissé peu de temps pour rassembler les candidatures et informer les étudiants. De plus, comme les étudiants n'étaient, en général, pas en formation à l'ÉSPÉ le jour du vote choisi, et ce sans possibilité de procuration ou de vote par correspondance, la participation a été très faible. La FSU a dénoncé ce déni de démocratie dans un communiqué de presse (www.fsu.fr/Des-premieres-elections-dans-les.html) demandant la remise à plat des modalités d'élection dans les ÉSPÉ.

■ Caroline Lechevallier

(1) Témoignages à adresser à fmaitres@sn.es.edu
(2) Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

ÉDUCATION PRIORITAIRE DÉBATTRE ET PROPOSER

À l'initiative de la section académique du SNES-FSU Aix-Marseille, plus de 80 personnes ont participé aux États généraux de l'éducation prioritaire. Cette journée a permis aux collègues de faire un état des lieux et d'échanger sur leurs pratiques.

Rassembler les collègues, leur donner la parole, ancrer les revendications dans la réalité de l'exercice du métier et dans les travaux des chercheurs. Pourquoi ? Pour ouvrir des horizons aux plus démunis, combattre le renoncement et porter l'ambition de démocratiser l'accès aux savoirs et aux qualifications. Quand le SNES-FSU Aix-Marseille organise les États généraux de l'éducation prioritaire, il permet aux enseignants, CPE, CO-Psy, personnels de vie scolaire... de montrer ce qu'ils savent faire ! Vincent Peillon ayant annoncé une concertation, le SNES-FSU avait pris un double parti : porter la parole des personnels au sein du processus institutionnel des « Assises », et prendre en charge un débat ouvert et véritablement démocratique.

DOUZE PROPOSITIONS

Dès la mi-septembre, à l'occasion d'une visite du ministre à Marseille, il a été décidé de placer au centre des débats les « douze propositions pour un plan d'urgence pour les quartiers populaires de Marseille ». Une série de réunions et d'heures d'information syndicale a ensuite culminé avec les États généraux le 21 novembre.



PORTER LA PAROLE DES PERSONNELS

Après l'introduction de Roland Hubert, cosecrétaire général du SNES-FSU, les participants se sont répartis en ateliers thématiques. « Retours d'expériences », afin de mettre en lumière l'inventivité des personnels et de mutualiser les pratiques par une « boîte à outils » sur le site académique. « Élaboration de revendications » ensuite, visant à mettre en débat et à enrichir les « douze propositions ». Choukhri Ben Ayed⁽¹⁾ nous a fait l'honneur de sa visite. Il est intervenu en fin de journée pour interroger la réalité d'une « priorité » donnée à l'éducation prioritaire. Très appréciée des participants, cette initiative a rencontré un écho réel dans l'éducation prioritaire et a été bien couverte par la presse locale. Le SNES-FSU a remis officiellement au recteur la contribution de la profession lors des Assises interacadémiques le mercredi 4 décembre.

■ Caroline Chevé

(1) Sociologue, professeur à l'Université de Poitiers



Solidarité avec les enseignant(e)s grecs

Face à la politique de destruction de l'enseignement imposée en Grèce par la Troïka, le syndicat OLME, le syndicat des personnels du secondaire, appelle à la solidarité avec les enseignants. Des politiques dévastatrices pour le système public d'éducation mettent en péril l'avenir de tous les élèves et portent gravement atteinte à la profession enseignante. OLME s'est adressé à toutes les organisations syndicales enseignantes d'Europe afin de leur demander soutien et solidarité après toute une série de mobilisations, dont des journées d'action de grève. Jusqu'à présent, le SNES-FSU a « collecté » 1 635 euros. Merci à celles et ceux qui ont déjà contribué à ce montant. Mais nous pouvons faire beaucoup mieux ! Merci de bien vouloir adresser votre contribution, même modeste, par chèque libellé à l'ordre du SNES en mentionnant au dos « Solidarité enseignants grecs » à l'adresse suivante : SNES – Comptabilité – 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13.

Il est temps de passer de la parole aux actes !

« Les causes de ces résultats sont connues : la baisse des moyens, la suppression de 80 000 postes dans l'enseignement entre 2007 et 2012, la suppression des Rased, la remise en cause de la formation des enseignants, l'assouplissement excessif de la carte scolaire qui a réduit pour beaucoup la mixité sociale. »

NAJAT VALLAUD-BELKACEM, porte-parole du gouvernement, à propos des conclusions du rapport PISA.

1 000 manifestants pour l'Éducation en Seine-Saint-Denis

À l'appel de l'intersyndicale incluant la FSU, la FCPE, la FIDL, l'UNL et l'UNEF, 1 000 personnes se sont mobilisées le samedi 30 novembre, entre la DSDEN et la préfecture de Seine-Saint-Denis, pour un plan de développement de l'éducation dans le 93. Cela fait suite à la grève du 19 septembre 2013, qui avait fortement mobilisé la profession, puisque 2 000 collègues avaient manifesté à Paris. Le ministère avait alors reçu une délégation et reconnu formellement la valeur de ses arguments mais n'avait fait aucune proposition concrète pour y répondre ! L'action s'est poursuivie dès le 5 décembre : le SNES-FSU Créteil y a appelé de nouveau à la grève pour dénoncer, entre autre, un budget insuffisant.

RÉFORME DU STATUT

NE RIEN DÉCRÉTER SANS LA PROFESSION

Après les deux réunions du groupe de travail sur les missions et les statuts des enseignants du second degré, le ministre devrait faire une proposition de réécriture des décrets de 1950. Si le SNES-FSU a pu faire évoluer la proposition initiale, de nombreux points nécessitent de construire la mobilisation.



Véritable leitmotiv quand on parle des enseignants des lycées et collèges, surgit la question des décrets de 1950 qui définissent les services. Obsolètes, témoins d'une époque révolue, inadaptés à un métier qui a changé, voire un autre métier selon certaines organisations, les attaques ne manquent pas. Régulièrement, sous couvert de modernité revient le vieux rêve de nouveaux textes ruinant ce qui fonde l'identité du métier et unifie le second degré, à savoir un service hebdomadaire défini en heures d'enseignement et le respect de la qualification disciplinaire. Récemment encore divers rapports ont remis le sujet sur la table, en camouflant sous les objectifs pédagogiques l'intérêt gestionnaire sous-jacent.

LES FONDAMENTAUX DES DÉCRETS DE 1950

C'est pourquoi, lorsque le nouveau ministre de l'Éducation a annoncé l'ouverture de chantiers sur le métier, le SNES-FSU a immédiatement rappelé l'attachement de la profession aux fondamentaux des décrets de 1950, en même temps que le refus de

toute annualisation, son souhait de voir prise en compte la réalité d'une activité professionnelle devenue de plus en plus complexe et d'une charge de travail alourdie, d'où la nécessité de mesures de revalorisation.

Lors de deux séances de discussions, consécutives à une ouverture des chantiers par le ministère, ont été soumises aux organisations syndicales deux fiches, l'une portant sur la description des missions, l'autre sur la traduction des maxima de services.

Ces fiches devraient servir de base de travail à l'écriture d'un nouveau décret statutaire englobant l'ensemble des enseignants du second degré et se substituant aux actuels décrets de 1950 et circulaires attenantes.

La description des missions est scindée en trois blocs, le premier portant sur la mission principale d'enseignement, le « cœur » du métier tel que défini dans les statuts particuliers des différents corps, auxquels le SNES-FSU a fait référence, le deuxième portant sur les missions liées à cette activité, et le troisième recouvrant des missions complémentaires non obligatoires.

LES MISSIONS

La démarche consiste à justifier que 18 ou 15 heures de cours entraînent des activités qui équivalent au temps complet d'un fonctionnaire et dépasser ainsi l'idée convenue d'un temps de travail supposé réduit au face-à-face pédagogique.

Les diverses missions listées dans le bloc 2 recensent des activités présentes dans différents textes actuels, dont celui justifiant l'ISOE qui demeure ; cependant cette explicitation donne lieu

à un catalogue qui peut présenter des dangers en donnant aux chefs d'établissement des moyens d'imposer encore plus de réunions alors que nous connaissons déjà actuellement des dérives, aucun texte ne les réglementant.

Le paradoxe serait alors qu'au lieu de déboucher sur des améliorations, les nouvelles rédactions puissent conduire à une augmentation du temps de travail ; c'est pourquoi le SNES-FSU a rappelé au ministre que les enseignants des lycées et collèges n'avaient bénéficié d'aucune réduction de leurs maxima depuis 1950 et que la reconnaissance avérée de l'augmentation des missions liée devait se traduire par des mesures concrètes, immédiates (doublement de l'ISOE...) et programmées, par des garanties quant au bloc 2.

PONDÉRATION MAIS...

La fiche 2, en actant que toutes les interventions pédagogiques envers les élèves (classes parallèles ou groupes...) sont équivalentes, répond à notre conception de situations pédagogiques diversifiées. Elle évite les contentieux créés par la réforme Chatel, notamment sur la comptabilisation des heures, et acte la disparition de la majoration de service pour effectifs faibles tandis qu'est maintenue une prise en compte des effectifs lourds.

Quant au système de pondération mis en place, il pourrait constituer un outil plus transparent et limitant le poids des décisions du chef d'établissement s'il offrait une juste mesure de la charge de travail. Mais si, en libérant du temps pour les collègues d'éducation prioritaire, un dossier incessamment porté par le SNES et la FSU, il constitue un progrès, autant il lèse les collègues en post-bac et laisse sensiblement en l'état la situation de ceux en lycée.

Le SNES-FSU entend bien mobiliser la profession pour enclencher la dynamique de revalorisation à laquelle ne répond pas ce projet, et continuera à intervenir sur l'ensemble des situations (CPGE, heures de laboratoire et de cabinet, chorale, etc.).

■ Frédérique Rolet

Avenir de nos métiers : la mobilisation est indispensable

Après les discussions multilatérales avec les organisations syndicales, le ministère devrait présenter rapidement un projet de réécriture de nos statuts. La parole des personnels doit être entendue.

La première phase de consultation des organisations syndicales a débouché sur la constitution d'un certain nombre d'axes et de principes qui devraient structurer le projet. Le ministère n'a prévu aucune consultation directe des personnels.

Pourtant il s'agit de l'avenir de nos statuts et, en conséquence, de nos conditions d'emploi, de travail et de rémunération.

Le SNES-FSU, qui a beaucoup pesé dans les discussions préliminaires, appelle l'ensemble des collègues à prendre la parole et à s'exprimer sur les bases du projet sans attendre la communication du projet de réécriture des statuts. Il s'agit donc, pour les enseignants du second degré, de débattre collectivement et d'exprimer nos revendications, et d'envisager les modalités d'action nécessaires pour les faire aboutir : prise d'heures d'information syndicale, réunions des S1... N'hésitez pas à contacter vos sections départementales et académiques du SNES-FSU et à adresser au SNES national vos analyses et éventuelles motions dans la rubrique « expression des établissements » : snes.edu/Actions-Expression-des.html.

Pour alimenter le débat sur la réalité de l'état des propositions ministérielles, le SNES-FSU met à la disposition les différentes versions des fiches ministérielles, les comptes rendus des réunions du « groupe de travail ministériel », et ses analyses sur son site (snes.edu/Missions-et-statuts-Education.html) et dans ce numéro de L'US.

Roland Hubert



DÉCRETS DE 1950 : LA PANACÉE ?

Certaines organisations syndicales revendiquent l'application pleine et entière des décrets de 1950, soit ! Mais les ont-elles bien lu et sont-elles au courant des jurisprudences ? Voici un rappel sur quelques points.

L'article 3 prévoit explicitement qu'un enseignant peut se voir imposer un complément de service dans un établissement de sa commune d'affectation ou, à défaut, dans son établissement mais dans une autre discipline que la sienne. Pour ne pas enseigner une autre discipline que la leur, de nombreux collègues sont contraints d'accepter un complément de service dans un établissement d'une autre commune, avec une éventuelle décharge de service, au bon vouloir du recteur.

EFFECTIFS FAIBLES

L'article 4 prévoit l'attribution d'une heure de majoration de service aux enseignants qui effectueraient plus de 8 heures face à des classes, divisions ou sections de moins de vingt élèves. Le juge administratif a considéré à de nombreuses reprises que toutes les heures d'enseignement étaient équivalentes, quelle que soit leur nature (cours, TP, TD...). De nombreux collègues (langues en particulier) sont victimes de cette majoration. Localement, malgré l'action du SNES-FSU, de nombreux chefs d'établissement imposent cette majoration.

HEURE DE CHAIRE

L'article 5 prévoit l'attribution d'une heure de minoration de service pour les enseignants de certaines disciplines (philosophie, lettres, maths, sciences physiques et naturelles, histoire-géographie

et langues vivantes) qui effectuent six heures ou plus en cycle terminal. Deux écueils majeurs dans cet article : les classes dites parallèles ne sont décomptées qu'une fois et toutes les disciplines n'y ont pas droit. L'attribution de cette heure aux enseignants de SES par exemple n'est que le résultat d'une bataille.

Pour le SNES-FSU, les décrets de 1950 ne sont pas suffisamment protecteurs pour les enseignants et, s'ils étaient appliqués à la lettre, seraient extrêmement régressifs. Il y a lieu de les améliorer afin qu'ils offrent plus de garanties pour les personnels et qu'ils laissent moins de marge aux interprétations locales. Les orientations du ministre tracent une piste qui va dans le bon sens, mais qui doit encore être améliorée.

ET LES RÉUNIONS ?

Aujourd'hui les enseignants sont contraints de participer à tous les conseils de classe dans lesquels ils ont ne serait-ce qu'un élève, toutes les réunions des conseils d'enseignement, toutes les réunions parents-profs qui concernent les élèves de leurs classes. La non-participation à l'une de ces réunions peut alors conduire au retrait d'un trentième de salaire (service non fait).

■ Xavier Marand



EN COLLÈGE LE GRAND OUBLIÉ

ACTUELLEMENT

Les seules mesures particulières en collège concernent les heures ou indemnités pour la prise en charge des laboratoires, cabinet d'histoire-géographie, de préparation ou de vaisselle.

Si le collège est peu touché par la minoration pour effectifs pléthoriques, de plus en plus de collègues sont soumis à la majoration pour effectifs faibles.

Pendant les conditions d'exercice se sont nettement alourdies : recul du taux d'encadrement (de 12,9 à 15 élèves par enseignant entre 1999 et 2010), augmentation des effectifs de classe (il n'est pas rare que les enseignants en collège se trouvent face à des classes qui atteignent ou dépassent les 30 élèves).

L'exercice au collège, c'est aussi une forte tendance à alourdir le temps de travail : multiplication des réunions non rémunérées et des missions conduisant parfois à des confusions avec celles d'autres personnels (entretien d'orientation pour les élèves de Troisième par exemple). L'administration cherche à imposer des réunions de tous ordres, non rémunérées.

CE QUI CHANGERAIT

Dans les établissements de l'éducation prioritaire, la mise en place d'une pondération de 1,1 sur toutes les heures de cours, sans limitation et en incluant les éventuelles heures supplémentaires.

La transformation des heures de décharge citées ci-contre en une indemnité.



CE QUE PORTE LE SNES-FSU

Pour le SNES-FSU, le chantier sur les missions et les services doit conduire à recentrer la réalité de l'exercice en collège sur le cœur du métier : le travail sur les savoirs avec les élèves.

Il acte la mesure annoncée pour l'éducation prioritaire, qui reste cependant encore en dessous de notre demande d'une décharge d'au moins 2 heures.

Les projets de texte en discussion clarifient les missions des enseignants autour de l'activité d'enseignement et des missions qui lui sont liées. Mais les « missions complémentaires » ne sont pas satisfaisantes : risques d'installation de hiérarchies intermédiaires (« coordonnateur par cycle ou par niveau », à l'image des préfets des études dans les collèges ÉCLAIR) ; imprécisions (« toute responsabilité proposée ») ; rôle dévolu au conseil pédagogique. Si le travail en équipe est mieux reconnu, les textes ne donnent aucune garantie pour limiter la multiplication des réunions ni pour leur reconnaissance dans le service ou leur rémunération. De même pour les « activités de partenariat », qui devront être cadrées.

Le SNES-FSU réclame que la transformation des actuelles décharges en indemnité soit abandonnée.

EN LYCÉE LA SURCHARGE DE TRAVAIL PAS PRISE EN COMPTE

ACTUELLEMENT

Différentes dispositions modulent le service au regard des textes : l'heure de première chaire est une décharge d'une heure pour les collègues enseignant 6 heures et plus en cycle terminal (mais les « classes parallèles » ne comptent qu'une fois) ; les collègues enseignant plus de 8 heures devant des classes de moins de 20 élèves doivent une heure de plus ; ceux enseignant au moins 8 heures devant des classes de 36 élèves et plus doivent une heure de moins. Il faut y ajouter les heures de gestion des laboratoires (voir plus haut). Ces dispositions ne concernent pas tous les enseignements, et sont diversement appliquées selon les recteurs et les chefs d'établissement. Elles sont sources de nombreuses contestations, mais aussi de pressions hiérarchiques. Sur ces questions, les jurisprudences administratives sont en défaveur de la profession.



CE QUI CHANGERAIT

Deux dispositions réglementaires seraient supprimées et remplacées : les heures de première chaire, et celles de laboratoires et de cabinet. Une pondération de 1,1 décomptée sur les heures effectuées en classes de Première et Terminale se substituerait à l'heure de première chaire.

Le calcul de la pondération s'appuierait sur l'ensemble des heures devant élèves, faisant disparaître la notion de « classes parallèles » : classe entière, groupe, travaux pratiques, accompagnement personnalisé, etc. Chaque heure travaillée en cycle terminal, dès la première, ouvre droit à une réduction de service, plafonnée à 1 heure de décharge. Des indemnités de coordination, au bon vouloir des chefs d'établissement, remplaceraient

les heures de décharge pour la gestion des laboratoires et cabinets (sciences physiques et chimiques, sciences de la vie et de la Terre, histoire-géographie, langues vivantes).

CE QUE PORTE LE SNES-FSU

La mise en place d'une pondération en lycée apporte de la clarté et permet de sortir du « tout ou rien ». La prise en compte de tous les enseignements, de toutes les heures en présence d'élèves et de toutes les disciplines est une avancée. Mais son faible taux et son plafonnement ne prennent pas à leur juste mesure la réalité de la charge de travail. Mettre la barre à 10 heures pour l'obtention d'une heure complète, et plafonner cette décharge pose problème : la situation globale des enseignants en lycée n'en sera pas améliorée.

Remplacer par des indemnités, dont le montant n'est d'ailleurs pas connu, les décharges pour effectifs pléthoriques (36 élèves et plus), et pour la gestion des laboratoires et cabinets n'est pas acceptable. Le SNES-FSU demande que les mesures actuelles, qui prennent en compte des surcharges de travail, soient réaffirmées. Enfin, le SNES-FSU demande une clarification sur l'évaluation dans l'établissement et le statut des épreuves d'examens. Toutes ces épreuves doivent être rémunérées spécifiquement.

SUPÉRIEUR DU LYCÉE DES MESURES INACCEPTABLES EN L'ÉTAT EN CPGE

ACTUELLEMENT

Les maxima de service vont de 8 à 11 heures pour un service complet en CPGE, selon le niveau enseigné et les effectifs. Ces maxima induisent des taux spécifiques de rémunération des heures supplémentaires. En cas de service mixte prépa-secondaire, on revient au maximum de service de sa catégorie, les heures faites en prépa sont pondérées 1,5. Cela concerne aussi les enseignants préparant au diplôme de comptabilité et gestion (DCG).

CPGE

Les enseignements en BTS bénéficient de la première chaire, dans les mêmes conditions que pour le cycle terminal du lycée, et d'une pondération de 1,25 pour toutes les heures effectuées, en ne comptant qu'une seule fois les heures effectuées en parallèle (par exemple doubléments par le même enseignant). Les enseignants intervenant dans les autres formations supérieures technologiques, qui ne sont pas listées dans les « décrets de 50 », se voient attribuer des pondérations dans des conditions extrêmement variables en fonction des établissements.

BTS

CE QUI CHANGERAIT

Les maxima de service spécifiques sont remplacés par une pondération de 1,5 : cela porte le service à 10 heures pour toutes les prépas, sans allègement pour effectifs chargés. Un professeur ayant actuellement un maximum de service de 8 ou 9 heures devra soit enseigner une à deux heures de plus par semaine : travailler plus pour gagner autant, soit subir la perte d'une ou deux HSA : travailler autant pour gagner moins.

Pour les BTS, le projet supprimerait la première chaire mais permettrait d'obtenir la pondération de 1,25 pour toutes les heures d'enseignement en BTS. Les autres formations (mises à niveau, DCG, DSCG, DMA, DSAA, DTS...) ne sont pas évoquées. En fonction des pratiques actuelles d'établissements, les enseignants pourraient être dans une situation entre la perte d'une heure et le gain de quelques quarts d'heure.

CE QUE PORTE LE SNES-FSU

Le SNES-FSU demande la prise en compte du service en deuxième année et des effectifs pléthoriques, comme c'est le cas actuellement. Le corps des chaires supérieures doit être la référence en CPGE et accessible aux professeurs de DCG : augmentation du nombre, débouché vers l'échelle B des salaires.



En BTS, le SNES-FSU demande que l'ensemble des formations supérieures technologiques du lycée ouvrent droit à pondération, qui devrait être réévaluée afin de compenser les effets de la perte de la première chaire.

13

c'est le nombre de groupes de travail qui se sont ou qui vont se réunir au ministère. Pour le second degré,

en novembre, se sont tenus ceux sur les enseignants, les formateurs du premier et second degré et les conseillers pédagogiques. En janvier, viendront ceux sur les CPE, les chefs de travaux, les personnels de direction et d'inspection.



CPGE mobilisées

Ces mesures ont fait l'effet d'un coup de tonnerre chez les professeurs de classes préparatoires avec 15 jours de montée en puissance de la mobilisation. Jeudi 21 novembre, le SNES-FSU appelait à des assemblées générales dans les établissements. Plein succès : plus de 60 AG, une participation exceptionnelle, des débats animés et ouverts. Une pétition unitaire, initiée le 23 novembre avec les associations, recueillait 35 000 signatures en 10 jours.

Lundi 24, le SNES-FSU propose à ses partenaires un plan d'actions permettant de concilier les différents degrés de mobilisation : actions locales le 2 décembre, manifestations académiques le 4, préavis de grève pour le 9 décembre. Le ministère, sur la défensive, propose le 2 décembre une prime pour effectif pléthorique, mais cela est loin des attentes de la profession, qui est très mobilisée. Le lendemain, le bureau national du SNES-FSU appelle à la grève des professeurs de CPGE lundi 9 décembre. Les assemblées générales académiques du 4 décembre, très nombreuses, rejettent les nouvelles propositions du ministère et demandent le retrait du dispositif envisagé pour les CPGE afin de repartir sur de nouvelles bases : la grève du 9 décembre est massivement votée, les professeurs décideront des poursuites de l'action.

STI

BILAN DE LA RÉFORME

Dans le cadre du bilan des réformes des formations générales, technologiques et professionnelles des lycées, commandé par le ministre, la DGESCO a organisé une réunion intersyndicale le jeudi 21 novembre sur la question de la situation des formations et des enseignants en STI2D.

Ce bilan devrait conduire à des consultations à partir de la mi-janvier 2014, mais compte tenu de l'urgence, le travail sur les STI a été avancé. Le point de vue est complémentaire du travail mené par le CHSCT, et porte sur les effets de la réforme, les conditions de mise en œuvre et au final sur les évolutions nécessaires. Cette première réunion a surtout été consacrée aux aspects méthodologiques du travail, mais les questions des formations des enseignants, d'évaluation des élèves et de conditions d'enseignement ont été abordées. Il semble que sur les grilles d'évaluation au baccalauréat et sur la formation des enseignants, des mesures puissent être prises dans un délai de quelques mois. En particulier, le SNES-FSU continuera à peser pour obtenir le retour à des corrections « classiques » (avec barème) et une réorganisation de sessions de formation dans le cadre des heures de service.

REGARD CRITIQUE

Sur les autres questions, en particulier celle d'un réaménagement des formations STI, les discussions se feront à partir du bilan issu du travail du ministère, qu'il conviendra d'étudier de façon critique afin d'y imposer des amendements dans le but d'obtenir des évolutions significatives. Cela demande d'impliquer l'ensemble des pro-



fesseurs qui interviennent en STI2D, le SNES-FSU communique régulièrement sur son site à l'adresse www.snes.edu/-Rentree-2013,5425-.html et propose aux collègues de signer la pétition « STI : laissez-nous faire notre métier ! ». En parallèle, le CHSCT ministériel conçoit une enquête sur les conditions de travail et les difficultés professionnelles des enseignants. Ce questionnaire sera soumis aux enseignants d'une cinquantaine de lycées sur tout le territoire. Ce travail devrait, pour le ministère, permettre de quantifier le niveau et le type de difficultés rencontrées par les enseignants. Ce type d'enquête est décliné dès à présent dans les CHSCTA au niveau académique. Le SNES-FSU appelle les collègues à s'emparer de ces outils afin que leur travail réel soit mis en évidence et que les adaptations nécessaires des formations soient mises en œuvre. ■ **Thierry Reygades** enseignements.technologiques@snes.edu

ST2S

QUELLE MISE EN ŒUVRE ?

La situation reste très inquiétante tant pour les enseignants que pour les élèves. Le SNES-FSU multiplie les interventions et appelle à renseigner l'enquête sur les activités interdisciplinaires et le projet technologique.

Depuis 2010, le SNES-FSU se mobilise pour une autre réforme des séries technologiques. La série ST2S remaniée et l'impact de celle-ci sur le travail des enseignants STMS et des élèves posent toujours problème : collègues certifiés de STMS obligés d'enseigner en lycée professionnel, projet technologique en Terminale avec CCF impactant le temps de formation et présence de la biologie, AI non rémunérées en tant qu'épreuve et présentant toujours les mêmes difficultés, programmes avec horaires amoindris, contenus trop conceptuels et conditions pédagogiques différentes d'un établissement à un autre.

VISIBILITÉ ET LISIBILITÉ EN BAISSÉ

Par ailleurs, l'analyse des effectifs des enseignements d'exploration en Seconde et en Première ST2S contredit l'inspection générale en matière d'attractivité de la série : « alors que 71 % des élèves ayant fait l'option SMS en seconde en 2008 intégraient une première ST2S, ils ne sont plus que 43 % en 2011 » (DEPP, rentrées 2008 à 2012). En Seconde, le vivier et la possibilité pour les élèves d'acquiescer les premiers éléments d'une culture médico-sociale pour l'entrée en

Première ST2S sont perdus. Pourtant, dans ces formations, les élèves ont besoin de temps supplémentaire pour s'imprégner des savoirs et des exigences des secteurs sanitaire et social. La série ST2S présente aussi moins de visibilité et de lisibilité ; il faut faire la différence avec le bac pro ASSP, en termes de contenus, de poursuites d'études et de finalité.

Le SNES-FSU multiplie les interventions : audience auprès de la direction générale des ressources humaines sur la question des mutations en LP, audience avec les conseils régionaux et l'ARF pour montrer la nécessité de préparations publiques aux concours mais aussi de la poursuite d'études en BTS, audience avec l'inspection générale pour faire le point sur les effectifs, la mise en œuvre des AI, du projet technologique, le devenir des Terminales ST2S, la préparation aux concours.

Il est donc indispensable de renseigner l'enquête du SNES-FSU sur ces questions en allant sur le site dans la rubrique Enseignements technologiques, série ST2S.

■ **C. Chalmin, D. Balducci**



NON-TITULAIRES

ON NE DISCUTE PAS SANS LA FSU !

La FSU va pouvoir faire entendre ses revendications pour la défense des non-titulaires. Même s'il a fait appel, le ministère s'est vu adresser un carton jaune par le tribunal administratif.

Le tribunal administratif de Paris vient d'ajouter au ministre de l'Éducation nationale de mettre fin au fonctionnement du « comité » créé pour l'application de la loi Sauvadet. De cette instance, la FSU était écartée, bien qu'elle soit de loin la première fédération syndicale du ministère, parce que non-signataire de l'accord de 2011 sur les non-titulaires. Le TA rappelle au ministre que la concertation doit associer l'ensemble des organisations syndicales représentatives. Le ministère envisagerait de faire appel ! Ce serait assurément une bien mauvaise décision, indiquant qu'il entend choisir ses interlocuteurs. Le dialogue ne serait pas de ce fait plus efficace, bien au contraire.

QUESTION DE REPRÉSENTATIVITÉ

Si l'on a pour objectif d'améliorer la situation, mieux vaut entendre les représentants pour lesquels les personnels ont voté. Ils sont plus à même de connaître la réalité des pratiques académiques et de porter les aspirations des personnels. Et il y a du travail ! Non seulement pour assurer

par les concours réservés le plus grand nombre de titularisations, mais aussi pour reconnaître les droits des contractuels.

Le SNES-FSU revendique que les contrats (CDD) soient conclus pour une durée d'un an sur un poste vacant ou de la durée du remplacement, renouvelé automatiquement si le titulaire ne reprend pas ses fonctions. Le SNES-FSU exige l'abrogation des vacances. Les compétences des commissions consultatives académiques doivent être étendues, elles doivent être saisies des renouvellements de contrats.

La rémunération doit être fixée selon une grille nationale valant pour les CDI et les CDD, reconnaissant le diplôme et l'expérience professionnelle. Les droits aux congés payés, les droits sociaux des non-titulaires doivent être élargis et respectés. Enfin, en lien avec le plan de titularisation qu'il revendique, le SNES-FSU agit pour une véritable formation professionnelle dans toutes ses dimensions, de la VAE à la préparation des concours, mais aussi pour l'exercice des fonctions.

■ **Anne Féray, Caroline Mordelet**

SCANDALEUSES MESURES
LOURDES MENACES
SUR L'ACTION SOCIALE

Dans une logique aveugle d'économie à n'importe quel prix, le gouvernement s'oriente vers une forte baisse des crédits à l'action sociale dans la fonction publique. Ce qui entraînerait la disparition pure et simple de certaines d'entre elles.

Le gouvernement a programmé au budget 2014 une forte baisse des crédits de l'action sociale interministérielle : - 9 %, en LFI (loi de finances initiale), mais en réalité - 14 % en ajoutant les « gels » déjà prévus et à venir en cours d'année. Cette décision a de fortes répercussions sur l'offre de prestations sociales envers les personnels : près de 100 000 personnes seraient touchées, parmi lesquels une majorité de personnels de l'Éducation nationale, qui composent plus de la moitié des effectifs de l'État, alors que l'indigence de l'action sociale ministérielle est patente. Deux prestations phares sont ciblées : le CESU « garde des enfants » et l'AIP (Aide à l'installation des personnels).



femmes. Économie réalisée par le gouvernement : 8 millions d'euros.

L'AIP est tout simplement abolie : destinée à aider les personnels en première affectation pour leur installation dans un logement locatif, cette aide peut s'élever à 500 € (ou 900 € en Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et zones urbaines sensibles) par personne ayant déménagé directement à la suite de son recrutement ; elle est massivement utilisée par nos jeunes collègues. Économie réalisée par le

gouvernement : 4,8 millions d'euros.

Jamais encore un gouvernement ne s'était attaqué aussi fort à la politique d'action sociale. Avec la FSU, les organisations syndicales dans l'unité la plus totale condamnent et refusent ces mesures. Le SNES et la FSU sont intervenus à de multiples reprises auprès de la ministre de la Fonction publique, au Comité interministériel de l'action sociale, en direction des parlementaires. Il n'est pas exclu que l'AIP soit rétablie : nous continuons à suivre ce dossier et à intervenir pour obtenir le rétablissement de ces deux prestations d'action sociale. ■ **Christophe Barbillet** action.sociale@snes.edu

Capes SVT, quel programme ?

Les formateurs des étudiants préparant les écrits de la session 2014 du Capes de SVT ont appris mi-novembre un changement dans l'organisation du concours. Le jury du concours a annoncé qu'il retenait pour les écrits de l'épreuve un programme très limitatif par rapport à celui prévu en juin, et sur la base duquel avaient été conçues les maquettes de master 1. Les couacs liés à la précipitation de la mise en œuvre de la réforme des concours sans concertation, et de la mise en place des ÉSPÉ dans le chaos continuent, déstabilisant candidats et formateurs.

Brevet et bac 2014, c'est parti !

Le calendrier du mois de juin 2014 (conseils de classe, procédures d'orientation, brevet des collèges et baccalauréat) est paru au B.O. n° 44 du 28 novembre 2013. Pour la métropole, les collégiens plancheront les jeudi 26 et vendredi 27 juin. Les écrits du bac commencent le lundi 16 juin par la philosophie, et se terminent le lundi 23 juin par les langues vivantes 2. La session s'achève par la communication des résultats du premier groupe le vendredi 4 juillet, et du rattrapage le mercredi 9 juillet. Ce calendrier permet d'alléger les journées, avec une seule épreuve de bac par jour, conformément aux demandes de la communauté éducative, en particulier pour les élèves disposant d'un tiers-temps. Mais les conditions de correction ne s'améliorent pas, voire se détériorent pour les collègues corrigeant les LV2.

Enquête Unicef publiée le 20 novembre



En milieu scolaire, 30 % des 22 500 enfants de 6 à 18 ans sondés ne connaissent pas d'adulte à qui se confier en cas de problème ; 93 % des enfants interrogés se sentent bien à l'école ; et 91 % en sécurité, même si 55 % disent pouvoir être harcelés ou ennuyés par d'autres enfants ou jeunes.

« Il n'y a pas une méthode unique pour étudier les choses » ARISTOTE

LANGUES VIVANTES

UN GROUPE DE TRAVAIL ET DES ASSISES

Malgré les interpellations du SNES-FSU sur les épreuves de langues vivantes au baccalauréat, seules celles de la série L ont été retouchées. Ce qui ne résout en rien les problèmes de fond et d'organisation de l'ensemble des épreuves.

Tout en continuant à exiger des épreuves terminales et nationales, le SNES-FSU demande, comme première étape, des améliorations concrètes des épreuves dès cette année.

Il a construit une intersyndicale qui a demandé par lettre au ministre des consignes publiques ainsi qu'un groupe de travail. Le ministère a répondu favorablement à la mise en place de ce groupe de travail, qu'il est maintenant urgent de réunir. Le SNES-FSU appelle les collègues à ne pas fournir de nouveaux sujets. C'est à l'inspection de mutualiser les sujets déjà construits l'an dernier dans tous les lycées, en créant une banque de données.

Le SNES-FSU appelle également les collègues à intervenir en CA afin de faire acter que la responsabilité de l'organisation des épreuves relève bien du chef d'établissement et non des collègues de langues vivantes : www.snes.edu/Modele-de-motion-pour-le-C-A.html.

Le SNES-FSU saisira les CTA et CALV dans les académies, et posera des questions au sujet des épreuves de LV en mettant en avant la respon-



sabilité des chefs d'établissement en matière d'organisation des épreuves, en tant que responsables de centre. De manière générale, l'enseignement de langues vivantes a subi ces dernières années des transformations et une forte dégradation des conditions de travail.

Le SNES-FSU en fera l'état des lieux à l'aide, en particulier, d'une enquête auprès des collègues dans la perspective de l'organisation rapide d'états généraux ou d'assises.

■ Sandrine Charrier et Valérie Sipahimalani

CONSEIL D'ADMINISTRATION AVEU SUR LES VŒUX

Vincent Peillon a confirmé très clairement qu'un chef d'établissement ne peut refuser de soumettre au vote un vœu présenté par un des membres du CA.

« Les chefs d'établissement ne sont pas des chefs d'entreprise... » Ainsi parlait Vincent Peillon, en juillet dernier, en réponse à l'interpellation de la sénatrice Cécile Cukierman au sujet de la possibilité pour les CA d'adopter des vœux lors de leurs réunions.

Cette interpellation, très circonstanciée, pointe « le nombre croissant de chefs d'établissement prétendant interdire ou conditionner le vote de tels vœux en conseil d'administration » et conclut sur la « volonté claire de faire taire les voix critiques des élus et de les cantonner au rôle de simples administrateurs, placés sous la houlette d'un chef d'établissement transformé en "chef d'entreprise" qui, dans le cadre de son évaluation, tient à afficher l'absence de

voix discordantes au sein de son établissement ». On ne pouvait mieux dire... et la réponse du ministre est tout aussi claire puisqu'il ajoute, non sans avoir rappelé son soutien aux chefs d'établissement, que « ... dès lors que le vœu porte sur une question inscrite à l'ordre du jour adopté en début de séance, aucun chef d'établissement ne peut valablement refuser de soumettre le vote de ce vœu au conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement ».

À bon entendeur, salut ! Après les paroles, les élus jugeront aux actes. ■ Fabienne Bellin

Voir www.snes.edu/Faire-voter-une-motion-ou-un-voeu.html et JO du 24/07/2013 page 7551

Conseil général du 92 : les voyages scolaires c'est non !

Le conseil général, dans sa délibération sur les dotations de fonctionnement des collèges, interdit l'utilisation du budget de l'établissement pour payer les frais des accompagnateurs de voyages scolaires sauf pour les voyages qu'il a choisis de subventionner. Il annonce que si le CA votait le paiement de ces frais, le conseil général diminuerait d'autant la dotation de fonctionnement.

À moins que les enseignants acceptent de payer eux-mêmes (mais dans quelle entreprise un salarié en déplacement professionnel paie-t-il de sa poche le transport et l'hébergement ?), un certain nombre de voyages vont être annulés.

Le conseil général du 92 remet en cause l'autonomie des établissements : selon le code de l'éducation, le CA « délibère sur la programmation et les modalités de financement des voyages scolaires » et « adopte le budget ». Il fait preuve aussi d'une intrusion inacceptable dans la pédagogie puisqu'il interdit ainsi de fait la réalisation de projets pédagogiques dont il aura jugé qu'ils ne sont pas dignes d'intérêt. « L'autonomie des établissements » dont la majorité de ce conseil général prône les vertus est décidément à géométrie variable. ■ Michel Galin

MAYOTTE EN MOUVEMENT... SOCIAL !

La contestation enfle à Mayotte. La fiscalisation de l'indemnité d'éloignement ne passe pas.



Mayotte, département français : une réalité institutionnelle depuis 2011, mais loin d'être en phase avec la situation sociale et économique de l'île. À l'Indicateur de développement humain (IDH) des Nations Unies, Mayotte accuse un retard en termes de développement humain, y compris par rapport aux autres DOM, en ce qui concerne l'éducation, la santé et la richesse monétaire moyenne par habitant. Le SNES-FSU souligne depuis longtemps l'impérieuse nécessité du renforcement des services publics à Mayotte et lutte pour l'attractivité. Le gouvernement a toutefois décidé d'aligner fiscalement Mayotte sur le droit commun alors même que les droits sociaux comme l'aide médicalisée ou les conventions collectives sont, elles, renvoyées à un délai de 25 ans.

GRÈVE RECONDUCTIBLE

Depuis trois semaines, plus de cinquante syndicats de la fonction publique mènent une grève reconductible contre une des conséquences : la fiscalisation de l'Indemnité d'éloignement (IE). Ils y voient une rupture de contrat moral car cette indemnité ne devait pas être imposable à leur départ pour l'île. Cette fiscalisation servira par ailleurs à financer leur propre indexation, mise en place progressivement pour atteindre 40 % en 2017.

Nul ne conteste dans le principe l'utilité de l'impôt, qui doit être juste et répondre aux besoins et à l'intérêt général, mais la fiscalisation de l'IE va dans le mauvais sens, vers moins d'attractivité, et c'est bien les services publics qui en

pâtiront alors qu'ils doivent être renforcés (près de mille postes vacants d'enseignants cette année). Les conditions sont difficiles à Mayotte, elles sont compensées par une indemnité. Le SNES-FSU continuera à dérouler le fil de l'attractivité : nécessité, en matière d'éducation, d'un encadrement pérenne qui réponde aux besoins, y compris de formation de tous les personnels. Les mesures comme cette fiscalisation en cours de contrat vont à l'encontre de l'attractivité et nuisent à l'avenir de Mayotte. Une première bataille a été gagnée, le gouvernement ayant annoncé que l'IE ne serait pas fiscalisée en 2013. L'indemnité logement, après avoir été retirée pendant le conflit, a été rétablie. Reste la revendication d'un moratoire sur cette fiscalisation de l'IE jusqu'en 2017, date de l'indexation complète. Là, rien ne bouge côté gouvernement, qui « négocie » par voie de presse, mais nos collègues restent mobilisés. Du jamais vu à cette échelle intersyndicale à Mayotte où le SNES-FSU est en première ligne, ce combat relève bien aussi de l'avenir des services publics dans le 101^e département français.

■ Patrick Soldat

RÉFORME DE LA POLITIQUE PÉNALE DÉPASSER LE « TOUT REPRESSIF »

La mesure de Christiane Taubira sur la « contrainte pénale » a stoppé la spirale du « tout répressif ». Un espace s'ouvre donc pour le remettre en cause en profondeur et changer le sens et la fonction de la sanction pénale.

« Tout ce qui peut servir à éviter l'incarcération, et particulièrement pour les courtes peines, est bon pour la justice, bon pour le délinquant et bon pour la société », selon Robert Badinter. La « contrainte pénale » prévue par Christiane Taubira va dans ce sens. Les critiques qui lui sont adressées sont souvent caricaturales. En effet, cette mesure ne concerne pas tous les délits, comme certains l'ont très malhonnêtement laissé entendre, mais de courtes peines pour lesquelles la prison aurait des effets plus néfastes que bénéfiques, à la fois pour la société et pour le délinquant. Cette peine alternative à l'incarcération remplit ses fonctions : elle sert à protéger la société et punit l'auteur du délit tout en favorisant la réinsertion du délinquant.

DÉPASSER LES PEURS ARCHAÏQUES

C'est la nature de la sanction et son sens qui sont essentiels : elle ne peut être une simple vengeance. La valeur éducative de la

sanction doit retrouver toute sa place face au « tout répressif ».

Or, la France incarcère trop et mal ses citoyens : elle est régulièrement condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme pour ses conditions de détention indignes. Faute de moyens et d'ambitions suffisants, la prison brise les individus sans les reconstruire. Pour empêcher la récurrence, la peine doit être accompagnée de réelles mesures de suivi et de réinsertion. S'il y a sanction sans travail de prévention et d'accompagnement vers la sortie de prison, la peine, quelle qu'elle soit, restera sans effet. Une politique pénale réellement ambitieuse sera mise à l'étude dans les prochains mois. Laissons-lui une chance. Il est temps de trouver des alternatives efficaces à une politique répressive à tout va. Si les moyens sont mis pour un réel suivi des délinquants avant et pendant leur peine, si nous dépassons nos peurs archaïques, notre société a tout à y gagner. ■ Aurélie Sarrasin

Qui veut gagner des millions ?

Le décret d'octobre 2012 sur la réforme du cadre budgétaire et comptable des EPLE prévoit que le budget de ces derniers comporte un document donnant le nombre d'équivalents temps plein par catégorie d'emplois de l'établissement (emplois rémunérés par l'État ou la collectivité), ainsi que la masse salariale correspondante.

Cette masse salariale comprend les charges de l'employeur, ce qui aboutit à afficher un coût moyen d'emploi qui correspond à près du double du salaire brut des personnels !

On peut s'interroger sur les raisons de cette nouvelle disposition.

Si les initiateurs d'icelle argumentent de leur volonté de mettre en évidence que c'est l'État qui assure la majeure partie du financement de l'Éducation, donner ces chiffres en pâture aux membres du CA, qui plus est sans clé de lecture, ne peut que donner lieu aux interprétations les plus fantaisistes sur les salaires mirobolants des profs !

Nous appelons les collègues à faire la vérité des prix dans leur CA

si ce document est diffusé, ce qui n'est pas une obligation.

Le SNUPDEN-FSU, syndicat des personnels de direction, appelle d'ailleurs à n'en pas faire la publicité.

47 %

des personnes sans aucun diplôme sont inscrites au chômage selon l'INSEE.

Augmentation du minimum vieillesse : une aumône

Le gouvernement prétend corriger le report de la revalorisation des pensions pour les personnes les plus faibles, par deux mesures : les retraités situés sous le seuil de pauvreté (977 euros) toucheront 50 euros par mois, grâce à l'Augmentation de la complémentaire santé (ACS), d'une part. D'autre part, le gouvernement s'engage à une double revalorisation du minimum vieillesse de l'ASPAS (Allocation de solidarité aux personnes âgées) en 2014.

De fait, il s'agit de faire en sorte que personne ne soit au-dessous de 800 euros par mois. Augmenter l'ACS alors que le reste à charge est insupportable pour ces personnes est dérisoire. Le groupe Radical républicain démocrate et progressiste l'affirme : « ces deux mesures améliorent donc à la fois le pouvoir d'achat des personnes âgées et leurs accès aux soins ». Sans commentaire.

ADAPTER LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

Dans la perspective d'une loi d'orientation et de concertation sur le vieillissement, le Premier ministre a commencé une concertation. S'il a annoncé le déblocage de moyens en 2014, il est à craindre que l'engagement financier de l'État ne soit pas à la hauteur des ambitions proclamées.

Le vendredi 29 novembre, le Premier ministre a donné le coup d'envoi de la concertation aux côtés de Paulette Guinchard, présidente de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), de Patrick Kanner, vice-président de l'ADF (Assemblée des départements de France), de Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, et de Michèle Delaunay, ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'Autonomie. Le Premier ministre a confirmé le calendrier : la loi sera votée avant la fin de l'année 2014, la première mesure effective concernera l'APA au 1^{er}

janvier 2015. Il a rappelé le dispositif (cf. *L'US Mag* n° 735) : d'abord le maintien à domicile, puis l'accompagnement et la prise en charge en établissement à partir de 2016. Les cinq intervenants ont insisté sur l'ambition de la loi. Il s'agit, de « mener une réforme de société qui embrasse toutes des dimensions de la prise en compte de l'avancée en âge », et ce, malgré le contexte financier et l'absence de croissance, a rappelé M. Ayrault. La loi est « également porteuse de croissance, génératrice d'un développement économique » grâce aux emplois non délocalisables

des services à domicile et à la « silver économie ». Le dernier point a été particulièrement développé par les trois représentants du gouvernement.

RÉPONDRE À L'AMBITION PROCLAMÉE

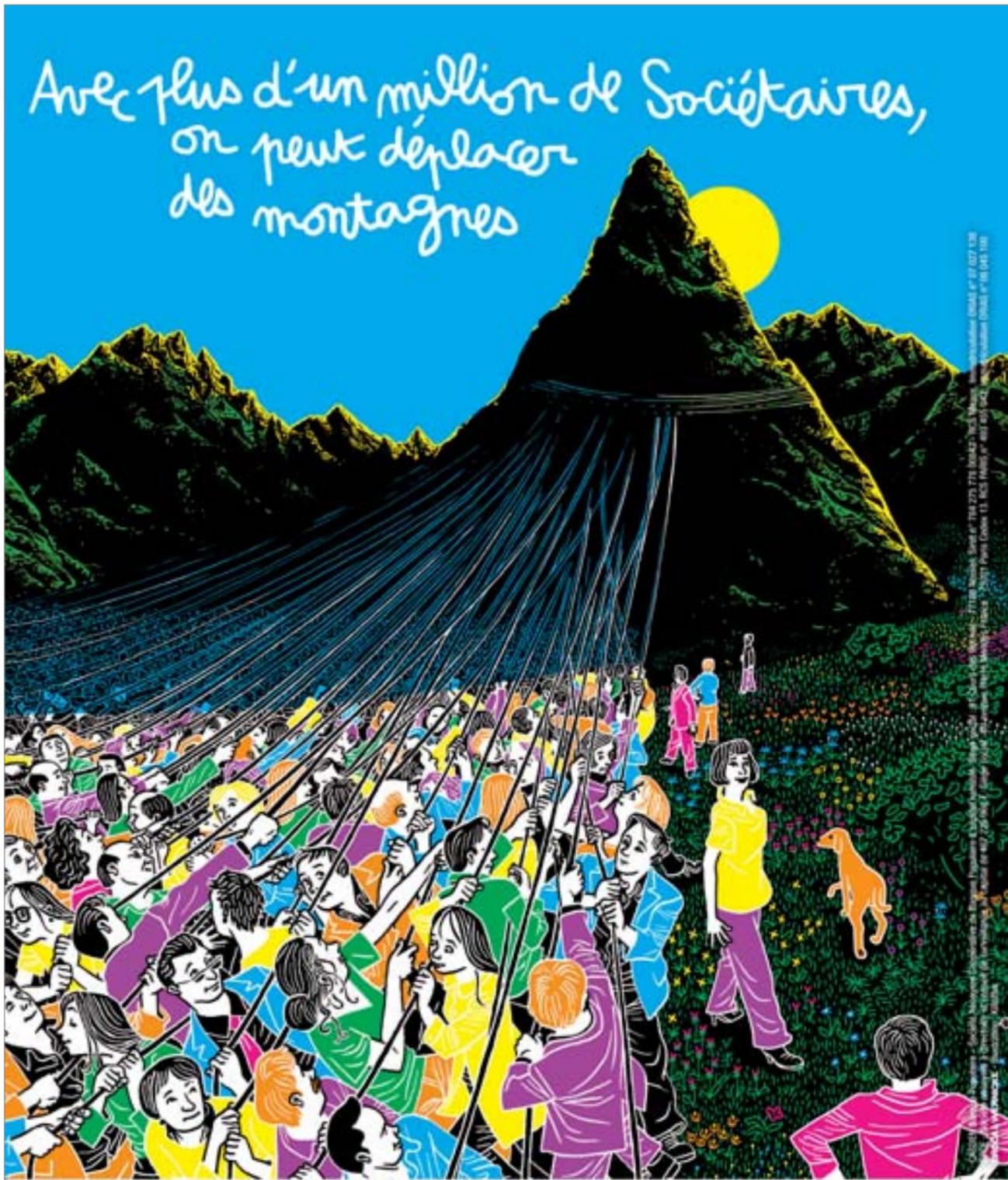
La cohérence avec les lois sur l'accès à des soins adaptés et les retraites a été soulignée. Ce rapprochement est inquiétant d'autant plus qu'il est rappelé la nécessité de ne pas opposer la solidarité de proximité (recours aux parents-enfants-voisinage) et les droits collectifs de la

solidarité sociale. Mme Delaunay explique que l'ensemble des mesures doit tenir dans le financement de la CASA (Contribution additionnelle de solidarité à l'autonomie). Tandis que le Premier ministre annonce le déblocage de moyens en 2014 pour répondre à « des besoins urgents ».

Si l'on peut se féliciter que la loi soit une loi de programmation et d'orientation, il est à craindre que l'engagement financier de l'État ne réponde pas à l'ambition proclamée.

■ **Marylène Cahouet**

Publicité



Avec plus d'un million de Sociétaires, on peut déplacer des montagnes

La CASDEN, banque coopérative créée par des enseignants, met la force du groupe au service de chaque individu. Fondée sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance, elle s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun. La CASDEN propose à tous les établissements de disposer gratuitement d'outils pédagogiques⁽¹⁾ (malette, exposition,...) pour sensibiliser les élèves au modèle économique coopératif.



Pour en savoir plus sur la CASDEN Banque Populaire et les actions qu'elle développe en faveur de ses Sociétaires, rendez-vous sur www.casden.fr ou contactez un conseiller au 0 826 824 400[®]

(1) Un seul exemplaire par établissement scolaire du 1^{er} et du 2nd degré, dans la limite des stocks disponibles. Voir modalités sur www.casden.fr.
(2) Accueil téléphonique ouvert de 9h30 à 19h30 du lundi au vendredi (0,15€ la min en France métropolitaine).



CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

P.A. SNES-PETITES ANNONCES : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à *L'US* • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs
• 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère
• Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

Guadeloupe : studio/F3 meubl., clim., 2/6 pers. ds villa + pisc. près plage. dès 200/450 €, négociable/sem. Tél. 0590 851466 ; 06 90 37 09 39, mël : dlracine@aol.com

Alpe-d'Huez, T2, 5 pers., près pistes, sud, calme, vue. Tél. 06 83 29 89 70

Venise, part. loue appts 2 à 6 pers., centre ville. Tél. 04 73 33 55 95

Provence, Isle-sur-Sorgue, location villa, 10 pers., piscine, 500 à 1 200 € selon saison, par semaine. Tél. 06 83 88 17 66, Les-cytises84800@free.fr

La Clusaz, loue appt 6 pers., terrasse, garage fermé. Tél. 01 39 76 71 18

Paris ou 92, coll. cherche F1/F2 ou coloco. Tél. 06 27 31 09 35 ou kic-kerfla@gmail.com

Budapest, bel appt F2, 43 m², 2 pces tt cft, mblé entièrement neuf, cuis. tt éq. Au ctre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). HS : 70 €/j. ; BS : 50 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

IMMOBILIER

Paris 12^e, coll. vd appt. 41 m², 2 min métro, séjour, 2 ch., cuisine, s. d'eau, clair, calme, 6^e étage. 310 000 €, libre juin 2014. Tél. 06 10 94 69 44 ; 06 13 86 25 55

DIVERS

Recherche enseignant retraité pour superviser un centre culturel franco-indien, Rajasthan, Inde, du 20/03/14 au 28/07/14. Tél. 06 82 30 92 82, nadine.leprince@free.fr, www.cultural-centre.com

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent :
– un circuit de randonnée en avril 2014 aux Canaries et une découverte de l'Ouzbékistan... ;
– un circuit de trois semaines dans l'Ouest américain durant l'été 2014.
Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

Chère lectrice, cher lecteur, pour Noël, nous pouvons vous conseiller cinq titres tirés de notre catalogue : www.adapt.snes.edu/spip.php?rubrique3

Alexandre de Humboldt : tout public. Le dernier savant universel, explorateur, francophile et révolutionnaire : www.adapt.snes.edu/spip.php?article460

Apprendre à regarder les œuvres d'art : tout public. Lire un tableau ou une sculpture comme on lit un livre ! www.adapt.snes.edu/spip.php?article523

Voltaire newtonien : tout public. Quand Voltaire amoureux se passionna pour la science : www.adapt.snes.edu/spip.php?article77

Passeurs de rives : tout public. Sur quatre siècles, quatre personnages ayant travaillé sur les deux rives de la Méditerranée. L'histoire des premiers liens tissés : www.adapt.snes.edu/spip.php?article665

La biologie au siècle des Lumières : histoire et SVT. La naissance d'une science au cœur des enjeux industriels et éthiques contemporains : www.adapt.snes.edu/spip.php?420

ET TOUJOURS, NOS BEST-SELLERS
Corps et pédagogie : ce que disent les corps que la conscience ignore : www.adapt.snes.edu/spip.php?article7

L'enseignement des questions socialement vives en histoire et géographie : www.adapt.snes.edu/spip.php?article557

L'orthographe en classe, pour enrichir nos pratiques : www.adapt.snes.edu/spip.php?article81

Le guide juridique des personnels des collèges et des lycées : www.adapt.snes.edu/spip.php?article10

À BIENTÔT SUR NOTRE SITE !



L'Université Syndicaliste n° 736 du 7 décembre 2013, le mensuel du Syndicat national des enseignants de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00 – Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu) – Rédacteur en chef : Thierry Pétrault. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr – Publicité : Casden (p. 8). Ce numéro comporte un encart Cabrillog (professeurs de mathématiques uniquement). **Compogravure** : C.A.G., Paris – **Imprimerie** : SIEP, Bois-Le-Roi (77) – **Abonnements** : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € – N° CP 0118 S 06386 – ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Joint à ce numéro : 8 p. *Évaluation*.